

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DUConseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 16 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	27

**Objet de la délibération : BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF PRIMITIF 2021**

21-03-23/07

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI
M. FABRE
M. GERARDIN
M. VITRANT
Mme XICLUNA
Mme MARTINEZ
M. MATTEODO
Mme DRELON
M. JAULT
M. CALONGE
Mme RAVINAL
M. COIQAULT
Mme SMADJA
Mme FOUCOU
M. LAURERI
Mme DELGADO
M. BOUBEKER
Mme BELTRA
M. DUPONT
Mme VINCENTS
Mme EXCOFFON-JOLLY
M. GENSOLLEN
M. EVEN
Mme MANGOT
Mme GAMBIA
M. HENRY

Présents : M. GARRON- Président
Maire de La Farlède – 1^{er} Vice-Président
Maire de Solliès-Toucas – 3^e Vice-Président
Maire de Solliès-Ville – 4^e Vice-Président
Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède

Conseillers ayant donné procuration :

M. AYCARD à Mme XICLUNA
Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI
Mme FOUASSE à M. GERARDIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343.2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets locaux, rendus applicables à la Communauté de Communes par renvoi de l'article L5211-36 concernant également le débat d'orientations budgétaires et son rapport,

VU l'instruction M 49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

VU la délibération du conseil communautaire du 19 février 2021 concernant le débat d'orientation budgétaire et son rapport,

VU l'instruction M 49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Le Président propose à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2021 assainissement collectif au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Il expose préalablement que depuis l'exercice 2020 la communauté de communes est entièrement compétente en matière d'eau suite au transfert de compétence obligatoire du fait des dispositions de la loi NOTRe. Ce transfert entraînait l'harmonisation des redevances d'assainissement au niveau communautaire à compter de l'exercice 2021 et sur une durée retenue de 12 ans. Cependant, il apparaît que les hauteurs de redevance communales et communautaires sont très disparates et qu'elles vont être impactées du fait du renouvellement des délégations de service public correspondantes à engager en 2021 (communauté de communes et communes selon dates d'effet différentes). Il est donc prudent de sursoir d'un an à cette harmonisation dans l'attente de l'attribution des délégations concernées. Cette année sera mise à profit pour toutefois entamer un processus de mise à niveau des redevances présentant un trop fort écart afin de pouvoir ensuite engager l'harmonisation sur des bases cohérentes, le tout dans le délai de 12 ans retenu.

Exposé du budget primitif 2021

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

chapitre	Libellé	Montants en €
011	Charges à caractère général	1 484 300.06
65	Autres charges de gestion courante	94 795.07
66	Charges financières	126 422.53
67	Charges exceptionnelles	27 227.64
022	Dépenses imprévues	0
023	Virement à la section d'investissement	438 379.36
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	594 902.14
Dépenses de l'exercice		2 766 026.80

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

chapitre	Libellé	Montants en €
002	Résultat d'exploitation reporté	326 851.49
70	Produits de services	1 727 530.00
74	Dotations, subventions et participations	200 000.00
75	Autres produits de gestion courante	88 780.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	422 865.31
Recettes de l'exercice		2 766 026.80

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_07-DE

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses, dont opérations :

chapitre	Libellé	Montants en €
001	Résultat d'exploitation reporté	34 293.80
16	Emprunt et dettes assimilées	204 862.80
20	Immobilisations incorporelles	25 650.00
21	Immobilisations corporelles	271 973.62
23	Immobilisation en cours	507 229.86
020	Dépenses imprévues	32 118.28
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	422 865.31
041	Créances sur transfert de TVA	0
Dépenses de l'exercice		1 498 993.67

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chapitre	Libellé	Montant en €
001	Résultat d'exécution reporté	0
13	Subventions d'investissement reçues	53 308.50
1068	Dotations, fonds divers et réserves	85 827.68
16	Emprunts et dettes assimilées	326 575.99
23	Immobilisations en cours	0
27	Autres Immobilisations financières	0
021	Virement de la section d'exploitation	438 379.36
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	594 902.14
041	Créances sur transfert de TVA	0
Recettes de l'exercice		1 498 993.67

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 30

contre : 0

abstention : 0

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_07-DE

- **D'APPROUVER** l'exposé du président et de le transformer en délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le **26 MARS 2021**

Docteur André GARRON

Président CCVG

Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_07-DE